

**AVENANT 2 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département, 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET

LA COMMUNE DE D'AUBERVILLIERS représentée par sa Maire, Madame Meriem Derkaoui agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal en date du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers, le présent avenant est conclu pour l'année 2018.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2018, les deux parties conviennent de retenir, dans le cadre de la convention, les actions suivantes :

- *au titre de l'axe 1, Culture et société :*

La *Revue Archipels* est le fruit de la réunion de deux équipes aguerries à l'exploration des pratiques de l'art en lien avec les questions de société, L'insatiable en France et Culture&Démocratie en Belgique, qui interrogent les politiques culturelles européennes et leurs effets, tout en cherchant les moyens les plus efficaces pour agir avec l'art. Après avoir consacré plusieurs articles de leur second numéro à un Focus sur Aubervilliers, sur la question des langues, de la diversité culturelle et de la façon dont les politiques et acteurs culturels s'en emparent, le projet d'un numéro spécial consacré à la ville est né. Ce Hors série serait un "portrait d'une ville-monde", réalisé à plusieurs voix dans le cadre d'une résidence sur le territoire. : 7000 euros

- *au titre de l'axe 2, Développement de l'éducation artistique et culturelle :*

Parcours d'éducation artistique et culturelle, en lien avec la programmation jeune public en particulier, à destination des jeunes de la crèche à la Terminale sur temps scolaires et périscolaires. Au sein d'une ville où la jeunesse est majoritairement représentée, dans un contexte social complexe, il est plus que primordial non seulement de maintenir les projets déjà très nombreux en direction de l'éveil artistique mais surtout de les renforcer et ce dès la naissance. La politique d'éducation artistique et culturelle albertainienne est pensée sur les différents temps de vie de l'enfant afin de toucher une population plus large et de s'adresser également à un public « non captif ». Elle intègre donc les axes de l'intergénérationnel, de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse mais aussi du social. Enfin, elle valorise la pratique en amateurs, qu'ils soient constitués ou non en association. : 20 000 euros

- *au titre de l'axe 3, Art et culture dans l'espace public et de l'axe 1, Culture et société :*

Lanternes, lumière sur la ville d'Aubervilliers : La ville souhaite ancrer des projets dans l'espace public au sein d'une ville en pleine mutation urbaine qui compte une population parfois très éloignée de la vie culturelle. La déambulation nocturne a pour principal objectif de permettre aux habitants d'Aubervilliers et plus largement au public, de créer un événement artistique et convivial et de mener ensemble une oeuvre poétique et éphémère dans la ville. En favorisant les échanges non formels où la position « d'enseignant-apprenant » s'intervertit, ce projet rassemble les générations, les différentes cultures et les citoyens de tous les quartiers d'Aubervilliers et des villes voisines. Plus de 60 ateliers sont menés en amont de la manifestation : 10 000 euros

Urbanisme transitoire, Port Chemin Vert : L'aménagement du quartier Port Chemin Vert présente un certain nombre d'enjeux qu'un projet culturel peut travailler. La ville souhaite donc accompagner le projet d'aménagement de la ZAC Port Chemin Vert d'un projet culturel et transitoire ; cet accompagnement est porté dans le cadre de la démarche-projet « Territoire de la culture et de la création » de Plaine Commune, avec la SPL Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC. Le site présente un faisceau de signaux convergents autour de l'idée d'un accompagnement « agri-culturel » du projet d'aménagement qui prendra forme autour d'actions artistiques, d'actions éducatives et par une occupation des espaces de la friche (installations et animations ou ateliers ouverts au public). : 5000 euros

- *au titre de l'axe 4, Valorisation patrimoniale et de l'axe 1, Culture et société*

La Pépinière, a pour objectif de développer une politique de valorisation et de médiation patrimoniale en direction des habitants. Ce projet permet aussi de consolider la politique patrimoniale de la Ville, dans sa dimension de restauration et de réhabilitation, en lien avec le label « Ville d'Art et d'Histoire » et avec le schéma touristique global en concertation avec Plaine Commune. La pépinière permettra de faire émerger un ensemble d'initiatives productives et économiques autour de l'alimentaire tout en valorisant les savoirs culturels locaux, avec la mise en place d'un programme d'activités culturelles et pédagogiques autour du patrimoine culturel et alimentaire de la ville d'Aubervilliers, la réalisation et animation de repas communaux, l'organisation d'ateliers pratiques autour du thème de l'alimentation et par des expositions sur le patrimoine agricole et alimentaire de la ferme Mazier. : 3000 euros

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune d'Aubervilliers une subvention d'un montant de **45 000 euros**, pour l'année 2018.

Fait à Aubervilliers, le

Fait à Bobigny, le

Pour la commune d'Aubervilliers
la Maire,

Pour le Département de la Seine Saint-Denis
Le Président

Meriem Derkaoui

Stéphane Troussel